



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 29 octobre 2019, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème du «Bureau de Recherche Macroéconomique de l'ASEAN+3», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: BUREAU DE RECHERCHE MACROÉCONOMIQUE DE l'ASEAN+3
 - en anglais: ASEAN+3 MACROECONOMIC RESEARCH OFFICE
- b. le sigle (abréviation)
 - en anglais: AMRO
- c. l'emblème



29 octobre 2019

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle